



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**RETRAIT ET RAPPEL DE DENREES
ALIMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE
PREJUDICIALES A LA SANTE**

14 août 2020

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation procède au retrait et au rappel de tous les produits, principalement des viandes de bœuf, des volailles et des poissons fumés, fabriqués sans l'agrément sanitaire exigé, sous le nom commercial « DJEN FOODS ». En effet, une inspection réalisée par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Seine-et-Marne a mis en évidence que la production et la mise sur le marché de ces produits n'étaient pas réalisées dans des conditions répondant aux prescriptions relatives à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Considérant ces manquements graves, susceptibles de rendre les denrées préjudiciables à la santé des consommateurs, les services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ordonnent ce jour le retrait de la vente et le rappel de tous les produits commercialisés par l'établissement "DJEN-FOODS" ou portant une étiquette "DJEN-FOODS : viandes et poissons, frais ou fumés, ou autres plats cuisinés, en vrac ou mis sous-vide, conservés à température ambiante, réfrigérés ou congelés, etc... et cela quelle que soit la date limite de consommation (DLC) ou la date de durabilité minimale (DDM) indiquée sur ces denrées.

Ces produits sont commercialisés principalement en Ile de France, probablement au sein d'établissements spécialisés dans la commercialisation de préparations « exotiques ». Ils sont identifiables par les étiquettes apposées indiquant : "fabriqué en France par DJEN-FOODS".

Le préfet de Seine-et-Marne a ordonné le 13 août l'arrêt de toute production de cet établissement jusqu'à nouvel ordre. Les services de la Direction générale de l'alimentation poursuivent leurs enquêtes notamment sur la traçabilité des produits.

Les autorités sanitaires recommandent aux personnes qui détiennent les produits concernés de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente où ils ont été achetés en vue de leur destruction.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tel : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère
Tel : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis, rue de Varenne
75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Min_Agriculture

